

LETTRE No. 6.

Montréal, 29 décembre 1871.

G. W. McMULLEN, ECR., Picton, Ont.

Cher Monsieur,

J'ai votre lettre de Picton, mais je n'ai rien reçu de New-York depuis que j'ai laissé cette ville.

Plusieurs rumeurs circulent concernant les affaires de chemin de fer, et j'ai bonne raison de croire que M. Brydges exerce toute l'influence qu'il peut avoir sur Cartier pour contrecarrer nos projets. Non pas qu'il ait aucune proposition à faire, mais il veut empêcher la construction même du chemin du Pacifique. Déjà des personnes qui travaillent dans l'intérêt de la compagnie de la Baie d'Hudson, MM. Donald A. Smith, M. McInness, G. Laidlaw, G. Stephen, Daniel Torrance de New-York, et un ou deux autres, ont donné avis dans la *Gazette officielle* qu'ils feraient application pour une charte pour la construction du chemin de Pembina au Fort-Garry. C'est le seul qui nous affecte. Je vais à Ottawa mercredi et reviendrai samedi. Je saurai là ce qui se passe, mais je pense que nous devons compter sûrement sur l'opposition de Cartier.

Tout à vous,

(Signé) HUGH ALLAN.

LETTRE No. 7.

Montréal, 1er janvier 1872.

Cher M. McMullen,

J'ai vu M. Brydges hier, et j'ai découvert assez exactement ce qu'il exigera pour se joindre à notre projet de chemin de fer. Ses conditions sont très-dures, mais comme il est probable qu'elles concernent d'autres que lui, nous devrions peut-être les accepter. Il pense néanmoins que le gouvernement n'aura pas le courage d'entrer dans l'affaire, et qu'il ajournera la chose jusqu'après les élections. Je vais à Ottawa mercredi, et je verrai ce qu'il propose de faire. Je vous écrirai aussitôt que je le saurai. J'ai intention de revenir ici samedi soir.

Vous faisant les compliments de nouvelle année, je demeure,

Votre, etc.,

(Signé) HUGH ALLAN.

Je reçois ce matin un télégramme de vous, m'informant que vous vous rendez à New-York. En conséquence, je vous envoie cette lettre à l'hôtel Saint-Nicolas.

LETTRE No. 8.

Montréal, 24 janvier 1872.

MM. Chas. M. Smith et Geo. W. McMullen.

Messieurs,

Ma souscription de \$1,450,000 au *stock* de la compagnie projetée du chemin de fer Canadien du Pacifique comprend une somme de \$200,000 fournie par vous et moi conjointement, laquelle doit être transférée en tout ou en partie à M. C. J. Bridges, à condition qu'il entre dans l'organisation et lui accorde le bénéfice de son appui et de son influence. Dans le cas où il refuserait ou négligerait d'entrer dans l'affaire avant le 15 avril prochain, je transporterai immédiatement ensuite, à vous conjointement, \$100,000 de la souscription susdite, et dans le cas où l'influence et la coopération de M. B. pourraient être obtenues pour une part